

Nombre de membres : L'an deux mille vingt-six, le 06 mars à 18 heures 30, les membres du Conseil Municipal de Beauregard-Vendon dûment, convoqués le 24 février, se sont réunis en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Denis GEORGES, Maire.

En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 15

Etaient présents : Mesdames Mélanie DOLY, Corinne DOROCIAC, Laetitia GAY, Marie-Anne NONY, Florence MANIEZ, Isabelle ONZON, Pascale PINEAU, Messieurs, Christophe BILLON, Bernard CATHALAN, Jean-Michel GALTIER, Gilles GARDELLE, Denis GEORGES, Antonio OLIVEIRA, David ONZON.

Était excusé : Monsieur Fabien DUMONT (procuration de vote donnée à David ONZON),

Secrétaire de séance : Monsieur Christophe BILLON.

### ORDRE DU JOUR :

- ✦ Validation du précédent procès-verbal
- ✦ Compte financier Unique 2025 budget principal
- ✦ Affectation du résultat 2025 budget principal
- ✦ Temps de formation personnel communal
- ✦ Demande subvention Prévention routière
- ✦ Point sur les diverses dépenses effectuées dans le cadre de la délégation au maire
- ✦ Point sur les diverses représentations (réunions commissions CC, syndicats, CCAS)
- ✦ Questions diverses

Une note de présentation des dossiers a été envoyée à l'assemblée délibérante.

### Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 02/02/2026

Le Procès-verbal de la séance du 02/02/2026 a été adressé aux membres du Conseil Municipal le 23/02/2026.

Aucune observation n'est présentée.

Le procès-verbal de la séance du 02/02/2026 est adopté à l'unanimité.

### D20260206-01 Compte Financier Unique (CFU) 2025 du BUDGET PRINCIPAL

VOTANTS (le maire ne vote pas): pour :14 abstention : 0 contre : 0

**Vu** le Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

#### **Considérant**

- que le compte financier unique (CFU) se substitue au compte administratif qui était établi par la commune et au compte de gestion qui était établi par le comptable public ;

- que le CFU est un document commun définitif comprenant à la fois les données de l'ordonnateur et celles du comptable, notamment l'exécution budgétaire, les restes à réaliser, le bilan et le compte de résultat ;

- que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée permettant la mise en place de contrôles de cohérence automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable ;

- le rapport de présentation du CFU pour l'année 2025 du budget principal de BEAUREGARD-VENDON ;

de ce document comptable se dégagent les résultats suivants :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		444 721,13	17 089,70		17 089,70	444 721,13
Opérations de l'exercice	745 768,95	966 831,11	218 891,74	157 018,22	964 660,69	1 123 849,33
<b>TOTAUX</b>	<b>745 768,95</b>	<b>1 411 552,24</b>	<b>235 981,44</b>	<b>157 018,22</b>	<b>981 750,39</b>	<b>1 568 570,46</b>
Résultats de clôture		665 783,29	78 963,22			586 820,07
Restes à réaliser			144 908,00	19 999,00	144 908,00	19 999,00
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>745 768,95</b>	<b>1 411 552,24</b>	<b>380 889,44</b>	<b>177 017,22</b>	<b>1 126 658,39</b>	<b>1 588 569,46</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>665 783,29</b>	<b>203 872,22</b>			<b>461 911,07</b>

Le Conseil municipal de BEAUREGARD-VENDON réuni sous la présidence de de Monsieur Bernard CATHALAN, conseiller municipal,, délibérant sur le compte financier unique de l'exercice 2025, après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré, sans que monsieur le Président ne prenne part au vote ,

- 1- Donne acte de la présentation faite du compte financier unique, lequel peut se résumer comme indiqué ci-dessus,
- 2- Approuve le Compte Financier Unique 2025 du budget principal de BEAUREGARD-VENDON,
- 3- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- 4- Donne pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

#### D20260306-02 Affectation du résultat 2025 du Budget Principal

Le Conseil Municipal de la commune, réuni sous la présidence de Monsieur Denis GEORGES, Maire,  
Après avoir entendu le compte financier unique de l'exercice 2025 (sous la présidence de Monsieur Bernard CATHALAN),  
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025,  
Considérant les éléments suivants :

<b>Résultat de fonctionnement à affecter C = A + B</b>	<b>665 783,29</b>
Résultat de l'exercice (A) : Recettes - Dépenses (966 831.11 - 745 768.95)	221 062,16
Excédent de fonctionnement reporté (B = FR 002)	444 721,13
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E</b>	<b>-78 963,22</b>
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes - Dépenses (157 018.22 - 218 891.74)	-61 873,52
Résultat antérieur reporté déficitaire (E = ID 001)	-17 089,70
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes - Dépenses (19 999.00 - 144 908.00)	-124 909,00
<b>Besoin de financement de la section d'investissement (F + G)</b>	<b>-203 872,22</b>

**DECIDE, à l'unanimité, d'affecter l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2025 comme suit :**

- en section d'investissement (Cpte 1068) à la couverture du déficit soit : 203 872,22 €
- en section de fonctionnement (ligne 002) l'excédent résiduel soit : 461 911,07 €

#### D20260306-03 Temps de formation du personnel communal

Annule et remplace la délibération D20230509-04 du 09/05/2023

La formation du personnel participe à la qualité des missions qui lui sont confiées.  
Ainsi, la formation accompagne les changements propres à la collectivité (évolution des besoins de la population, des missions des services, des organisations, des outils etc...), dans une logique d'adaptation régulière, d'anticipation des mobilités internes et externes et donc d'accompagnement des parcours professionnels (le droit à la formation tout au long de la vie professionnelle étant consacré par la loi dans la fonction publique).

Les heures consacrées à la formation pendant le temps de service constituent un temps de travail effectif. Les heures consacrées à la formation en dehors du temps de travail ne sont pas récupérables et n'ouvrent pas droit à des heures complémentaires/supplémentaires.

**le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,** (contre : 0 , abstention : 0 , pour : 15),

- **Fixe** la règle selon laquelle une journée de formation équivaut à une journée de travail effectif ; une demie journée de formation équivaut à une demie journée de travail effectif.  
Les formations seront effectuées sur une journée normalement travaillée selon le planning de l'agent.

### **HORS DELIBERATION à l'ordre du jour**

#### **OBJET : Demande subvention Prévention routière**

La Mairie a reçu une demande de subvention Prévention Routière (Comité départemental 63) pour l'année 2026

Le Maire demande à l'assemblée de se prononcer pour le versement d'une participation.

Le Conseil reste sur sa décision de n'octroyer des subventions qu'aux associations de Beauregard-Vendon, et décide de ne pas donner suite à cette demande.

**OBJET : Point sur les diverses dépenses effectuées dans le cadre de la délégation au maire**

En date du 02/06/2020 le conseil municipal a décidé de confier au Maire la délégation suivante : « de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des contrats divers et variés de prestation de service, des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 15 000 € (quinze mille euros) ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget ».

Le Maire rend compte des dépenses effectuées ou engagées depuis JUILLET 2025 dans le cadre de cette délégation.

Libellé	Montant
Bornes CANISAC	475,20 €
Tabourets culbuto éducatifs - école	289,37 €
Brosses balayeuse tracteur	517,20 €
Certificat de dématérialisation des actes 2025- 2027	240,00 €
Remplacement applique entrée église	178,24 €
Sable bac a sable - école	244,80 €
Remplacement fontaine WC maternelle - école	822,05 €
Lumières Led - école	833,42 €
Barre antipanique - école	566,26 €
Sacs CANISACS	384,00 €
Abonnement site internet 2025-2026	608,40 €
Maintenance informatique école 2025	1 080,00 €
Instruction urbanisme 11/2024 à 10/2025	9 580,75 €
Formation recyclage PSC1 – 3 agents	159,00 €
FORMATION NACELLE 24 06 2025 – 2 agents	305,81 €
Animation marché de Noël (Banda) 20 12 2025	450,00 €
Bulletin municipal 2025 mise en page	544,00 €
Bulletin municipal 2025 impression	1 091,20 €
Remplacement mitigeur - école	324 €
Contrôle des jeux et aires de jeux	493.20 €
Changement vitre école	595,80 €
Fleurissement 2026	1 447,60 €
Remplacement volet roulant salon coiffure	954 €
Révision toiture église	7 200 €
City Park	85 456,95 €
Photovoltaïque Hangar – contrôle final	360,00 €
Armoires école X3	540,00 €
Tables et casier école X2	268,62 €
Range vélo city Park	529,20 €
Escabeau 3 marches service ménage	512,40 €
Lave-vaisselle logement communal	279,98 €
Installation d'une plonge a la SDF	1 593,60 €
Sonorisation (enceintes) SDF	1 882,01 €

**OBJET : Point sur les diverses représentations (réunions commissions CC, syndicats, CCAS)**

Les comptes rendus sont consultables en mairie.

CC CSM – commission développement– 10/02/2026 – Gilles GARDELLE

Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier (CIAF) – 17/02/2026 - Gilles GARDELLE

CC CSM – CIAS – 19/02/2026 – Marie-Anne NONY

CC CSM – commission jeunesse– 23/02/2026 – Laetitia GAY

COPIL Natura 2000 – 23/02/2026 – Bernard CATHALAN

SIA Morge et Chambaron – assemblée générale – 23/02/2026 - Jean-Michel GALTIER

ADIT – assemblée générale – 24/02/2026 - Jean-Michel GALTIER

SMADC – assemblée générale – 25/02/2026 – Denis GEORGES

CCAS - 02/03/2026 – Marie-Anne NONY

Conseil Administration de la SEMERAP – 04/03/2026 - Jean-Michel GALTIER

SIAEP plaine de Riom – réunion de bureau – 04/03/2026 – Pascale PINEAU

CC CSM – Conseil communautaire – 26/02/2026– Denis GEORGES, Jean-Michel GALTIER, Laetitia GAY

## QUESTIONS DIVERSES

### - **personnel communal ( prime complémentaire dite de sujétions particulières) :**

Monsieur le Maire informe qu'il envisage de renouveler, pour 2026, la prime de pouvoir d'achat qui avait été versée en 2024. Cette prime exceptionnelle 2026 sera versée sous la forme d'une prime complémentaire dite de sujétions particulières. Elle représente une marque de reconnaissance pour l'engagement et le travail fournis par le personnel tout au long de l'année.

L'assemblée valide cette décision

- **Table d'orientation Rouzat** : Monsieur CATHALAN informe que le site de la table d'orientation de Rouzat est très sale (bouteilles, papiers, canettes, mégots). Monsieur GEORGES informe que les employés ont constatés qu'il était moins sale que lorsqu'il y avait des poubelles à dispositions.

Il leur sera demandé d'aller nettoyer sur place.

- **Acquisition de 2 téléphones portable pour le secrétariat** : Le personnel du secrétariat est confronté à des procédures d'authentification de plus en plus strictes, notamment avec la généralisation de la double authentification via téléphone. Dans la pratique, ces dispositifs obligent souvent les agents à utiliser leur téléphone personnel pour accéder aux outils professionnels. Cette situation pose plusieurs difficultés, tant en matière de séparation entre vie professionnelle et vie privée que de responsabilité, de sécurité et d'équipement fourni par l'institution.

La même problématique se pose pour l'utilisation de l'identité électronique, dont la lecture ou la validation doit également passer par un téléphone mobile. En l'absence d'équipements professionnels adaptés, les agents se trouvent contraints d'utiliser leurs appareils personnels pour accomplir des tâches relevant strictement de leur activité professionnelle.

Il sera acheté deux téléphones portables.

- **Repas ancien et nouveau conseil** : le 20 mars aura lieu un repas réunissant les membres de l'ancien et du nouveau conseil municipal.

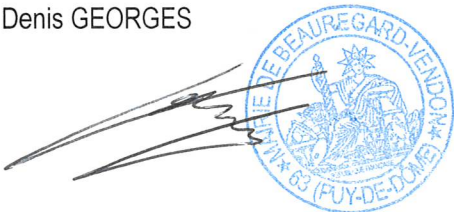
- **Remerciements** : Monsieur le Maire remercie l'ensemble des membres du Conseil municipal pour leur implication tout au long du mandat. Leur engagement, leur assiduité aux réunions ont permis de mener à bien de nombreux projets au service de la commune et de ses habitants.

Les adjoints sortants, Marie-Anne NONY et Gilles GARDELLE, sont tout particulièrement remerciés pour leur implication, la qualité de leur travail et leur sens des responsabilités durant leur mandat.

Des remerciements vont également à l'ensemble du personnel communal pour le travail accompli au quotidien qui contribue pleinement au bon fonctionnement des services et au dynamisme de la commune.

Fin de séance : 20h15

Le Maire  
Denis GEORGES



Le secrétaire de séance  
Christophe BILLON

A blue ink signature of Christophe Billon, the Secretary of the meeting, written in a cursive style.